

**DELIBERATION N° 89 /2020**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 16 Décembre 2020**

**Sous la présidence de M. ROULOT, Maire**

**Présents** : M.ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOUJ, M. BA, Mme BOCK, M. POESSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, Mme BOULET, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme CETINKAYA, Mme NAZEF, M. MAISONNEUVE, Mme DUMOULIN, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata, Mme LE LEPVRIER, M. MAILLARD, M. BOUTRY, Mme SAINT-AMAUX

**DIRECTION FINANCIERE**

**Objet : Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France – Rapport d'utilisation pour l'année 2019.**

Monsieur le Maire informe :

Conformément à l'article L2531-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune ayant bénéficiée, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France, doit présenter au conseil municipal, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

La commune a bénéficié au titre de l'année 2019 d'une dotation d'un montant 476 064 €

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'utilisation de cette dotation pour l'année 2019 selon le tableau joint en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu l'exposé du Maire,

**PREND ACTE**

➤ Du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France pour l'année 2019.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

E. ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE DE FRANCE 2019**

Département : YVELINES  
Commune de : LIMAY

Montant du F.S.R.I.F perçu : 476 064 €

(I) Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement ...)	(II) Localisation (quartier classés DSQ, DSU, autres)	Nature de l'opération		(V) Montant global	(VI) Dont FSRIF	(VII) % (VI) / (V)
		(III) Equipement : construction, travaux, acquisition de matériels ...	(IV) Fonctionnement : subvention à une association, animation			
<i>Développement urbain</i>	Divers aires de jeux Divers secteurs de la ville	Installation de jeux pour les tous petits Amélioration de l'environnement		24 935,58 42 267,70	5 000,00 21 064,00	20,05% 49,83%
	<i>Socio-éducatif</i>	Centre de Loisirs CRC	Extension CLSH Travaux de rénovation		130 303,48 16 883,75	50 000,00 5 000,00
Médiathèque Maison d'arts plastiques		Requalification espace numérique Réaménagement Ecole Arts Plastiques		24 668,53 21 473,68	5 000,00 5 000,00	20,27% 23,28%
<i>Scolaire</i>		Ecole élémentaire Pauline Kergomard Diverses écoles Cuisine Centrale	Extension Groupe Sociale Travaux & acquisition matériels Travaux & acquisition matériels		738 626,85 221 969,47 65 807,62	250 000,00 100 000,00 35 000,00
				<b>1 286 936,66</b>	<b>476 064,00</b>	

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France - rapport d'utilisation pour l'année 2019

**Date de transmission de l'acte :** 21/12/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 21/12/2020

**Numéro de l'acte :** delib-89-2020 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803352-20201221-delib-89-2020-DE

**Date de décision :** 21/12/2020

**Acte transmis par :** Corinne STIGER

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers